

3^e trophée VTT VINTAGE



RÈGLEMENT
ÉDITION AVRIL 2026

Génération
Mountain Bike



Baroudeurs de la première heure, anciens compétiteurs, champions, collectionneurs...
mais aussi, jeunes vététistes qui n'ont connu que le 29" et les freins à disques,
venez revivre à Ramatuelle, tous les 1ers weekends d'octobre,
le mythe des rassemblements des premières décennies du VTT
et réveiller des sensations aujourd'hui oubliées en enfourchant un VTT vintage.
Osez rouler différemment, sans assistance ni artifices de la technologie moderne.
Participer au Trophée VTT Vintage,
c'est vivre une expérience temporelle unique et inoubliable.

***Le Trophée VTT Vintage est une randonnée ludique et conviviale
à effectuer sur un seul et même VTT vintage
équipé de roues de 26" maximum.
Il intègre trois épreuves (XC, DH et Trial)
à réaliser pour ceux veulent être classés.***

1 - FORMAT DU TROPHÉE VTT VINTAGE

Le Trophée VTT Vintage est une randonnée ponctuée de liaisons et de 3 épreuves à réaliser pour ceux qui veulent être classés :

- **1 XC short track** : Il s'agit d'un départ groupé sur un segment du parcours de la randonnée ou sur une boucle à réaliser plusieurs fois. **L'ordre d'arrivée servira à déterminer la place pour le classement. Le premier marque 1 point, le deuxième 2 points, etc.**
- **1 Descente** : Il s'agit d'un run sans reconnaissance préalable sur un tracé dépourvu d'obstacle artificiel et parfaitement adapté aux VTT vintage. Les départs s'effectuent toutes les 30 secondes et dans l'ordre d'arrivée au start. Lorsqu'un candidat se fait rattraper, il doit se laisser doubler facilement. **Le temps chronométré déterminera la place pour le classement. Le premier marque 1 point, le deuxième 2 points, etc.**
- **1 Trial** : Il s'agit d'une ou plusieurs zones de trial à réaliser en posant le minimum de pied et le plus rapidement possible. Chaque zone trial est découpée en 5 segments. **Le nombre de pied posé à terre servira à déterminer la place pour le classement. 1 pied posé égale 1 point 2 pieds posés égale 2 points, etc. Si les deux pieds sont posés au sol, 5 points seront automatiquement attribués. En cas d'égalité au nombre de pied, c'est le chronomètre qui départagera les candidats.**

Le classement général se fera par l'addition des points obtenus sur ces 3 épreuves. Le vainqueur sera celui qui aura marqué le moins de points au final. Il s'agit de mettre en avant la polyvalence qui prévalait à l'époque et récompenser le pilote le plus complet. En cas d'égalité, le pilote le plus âgé sera désigné comme vainqueur.

Seul, le VTT préalablement enregistré (voir le paragraphe "2 - VTT éligible") doit être utilisé sur toute la randonnée et les 3 épreuves.

Les réparations sont acceptées uniquement lors du passage au paddock pendant la pause déjeuner. Sur le parcours, aucun changement de pièce n'est autorisé et les réparations se font en totale autonomie (chaîne, crevaisons...). Dans tous les cas, il revient à chaque participant de rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Seuls seront classés les participants ayant participé au 3 épreuves sur un seul et même VTT vintage validé dans une des 4 catégories par le comité d'expert. Un défaut de validation ne permet pas d'être classé.

La participation aux épreuves et laissée au libre choix des participants et il est possible de faire l'intégralité du parcours de la randonnée sans participer aux épreuves.

Le départ est pris tous ensemble avec une tolérance de 5 minutes pour les retardataires. Sur les liaisons, les participants ont pour consigne de rouler en petit groupe à une allure modérée.

Une trace GPX du parcours de la randonnée est fournie à tous les concurrents.

2 - VTT ÉLIGIBLE

2.1 - Enregistrement et catégorie :

Les participants doivent préalablement enregistrer leur VTT auprès du comité d'organisation de Génération Mountain Bike en complétant une **fiche technique** (voir en annexe) comprenant le descriptif et les photos recto et verso du VTT.

Ce VTT devra impérativement avoir été produit sur une période allant de 1977 à 2006 et avoir obligatoirement des roues de taille 26 pouces maximum.

 CATÉGORIE 1	 CATÉGORIE 2	 CATÉGORIE 3	 CATÉGORIE 4
VTT de 1977 à 1987	VTT de 1988 à 1995	VTT de 1996 à 2000	VTT de 2000 à 2006
leviers de vitesse à friction (non indexé)	leviers de vitesse indexé	Étriers de frein V brake	Freins à disque
<i>freins Cantilever, U brake, Roller-Cam et Tambour</i>	<i>frein Cantilever, U brake, Roller-Cam et Tambour</i>		

* Pour rappel : VTT PIONNIER : avant 1984, VTT RÉTRO-CLASSIC : 1985-1989, VTT VINTAGE : 1990-1996, VTT YOUNG TIMER : 1997-2004



Afin de garantir une équité entre les participants, 4 catégories distinctes sont établies :

- **Catégorie 1** pour les VTT de 1977 à 1987 à levier de vitesse à friction (non indexé) et en frein Cantilever, U brake, Roller-Cam et Tambour
- **Catégorie 2** pour les VTT de 1988 à 1996 à vitesses indexées et en frein Cantilever, U brake, Roller-Cam et Tambour
- **Catégorie 3** pour les VTT de 1996 à 2000 en freins V-Brakes
- **Catégorie 4** pour les VTT de 2000 à 2006 équipés de freins à disques

Pour être validé dans une catégorie, le VTT doit être "période correcte", c'est-à-dire que le millésime du cadre doit correspondre majoritairement à celui son équipement.

Chaque fiche technique sera analysée au cas par cas par un comité d'experts de l'association Génération Mountain Bike qui validera et classera le vélo présenté.

Si un vélo dont le millésime correspond à une catégorie est modifié ou upgradé avec un équipement d'une catégorie supérieure, le collège d'experts le réattribuera automatiquement dans la catégorie supérieure (par exemple, un VTT avec un millésime de catégorie 2 équipé en V-Brakes sera inscrit en catégorie 3). Si l'équipement diffère trop du millésime, le vélo sera considéré comme «Hors catégorie» et ne sera pas classé.

Le comité d'experts analysera et validera chaque modification et upgrade selon la cohérence globale de la catégorie. Dans la mesure du possible, une pièce remplacée ou un upgrade, doit l'être par du matériel de la même époque, année ou génération afin d'avoir le statut « période correcte ». **La fiche technique remise au comité d'experts fait donc foi.** Et c'est sur cette base que le comité d'experts de Génération Mountain Bike validera et classera le vélo dans une des quatre catégories du Trophée VTT Vintage.

Tout VTT différent à celui qui a été présenté dans la fiche et validé sera exclu du classement ou en empêché de prendre le départ. Idem pour les modifications et changements faits pendant la randonnée ou les épreuves. Les vélos Hors Catégorie ne seront pas classés.

2.2 - Tolérance et exceptions :

• Tolérance :

Certains équipements et pièces d'usure pourront être librement modifiés sans prêter à conséquence sur la validation de la catégorie pour des raisons de sécurité ou de fonctionnement. Ce sont les composants suivants : pneus, chambres à air, potence, cintre, grips, selles, patins de freins, plaquette de freins, disques (rotors) de freins, cassette et chaînes et pédales. Si possible, ces modifications doivent se rapprocher au mieux de l'esprit et de l'esthétique de l'époque du vélo.

• Exceptions :

Les catégories ont été établies sur les critères d'évolution technologique du VTT et sur la **diffusion généralisée de ces évolutions**. Mais il existe des exceptions qui seront étudiées au cas par cas par le comité d'experts.

Par exemple :

- **Les tiges de selle télescopiques** sont interdites sur l'ensemble des 4 catégories sauf utilisation du Breezer Hite-Rite.
- **Les freins à disque** : Les freins à disque Pro-Stop (1991), AMP (1992), Hope All Terrain Disc Brake (1992) sont classés dans la catégorie 2 et le Sachs Power Disc (1996) est classé dans la catégorie 2 et 3.
- **Les V-brakes** : Un vélo équipé en V brake peut être en catégorie 1 ou 2 si le modèle de frein date d'avant 1996 (Marinovative, IRD Switchback). À l'inverse, un vélo produit après les années 2000 équipé de V-brake, restera en catégorie 4.
- **Les freins hydrauliques Magura Hydrostop sur jante** : Utilisé de 1987 à aujourd'hui, le frein Magura Hydrostop peut théoriquement équiper un VTT vintage des catégories 2, 3 et 4. Il ne permet donc pas de dater et classer clairement un vélo. Dans le cas d'un VTT équipé de ces freins hydrauliques sur jante, son cadre et son équipement détermineront la catégorie à laquelle il appartient. Pour autant les leviers (principale évolution de ces freins dans les années 90) devront correspondre au millésime (levier en résine noir pour les premiers Hydrostop Mountain, alu pour les HS22 autour de 93-94, puis HS33 en 95, alu avec molette de réglage, etc.)

2.3. VTT hors catégorie

Dans le cas où un VTT ne correspond à une des 4 catégories : vélos commercialisés juste après 2006 et équipés de roues de 26", montage rétro-moderne, cadre modifié (ajout de fixation pour disque...)

Après analyse par le comité d'expert de sa fiche technique fournie avec photos, le vélo sera considéré comme «Hors catégorie». Toutefois, **Il pourra rouler sur l'intégralité de la randonnée mais sans être classé au Trophée VTT Vintage.**



3 – LES PARTICIPANTS

3.1 - Tenue :

Un dress-code est à respecter en portant si possible une tenue correspondant à l'époque du vélo ou relativement neutre visuellement.

3.2 - Tolérance & Exception :

Les chaussures modernes pour pédales automatiques sont tolérées.

3.2 - Autonomie :

Les participants doivent être autonomes pour l'eau, les collations, pour les réparations sur le parcours (crevaisons, chaîne) et pour rejoindre l'arrivée le cas échéant.

3.4 - Etat d'esprit :

Les participants sont invités en toutes circonstances à :

- Faire preuve de fair play, sportivité et bonne humeur
- Porter assistance à tout participant qui en aurait besoin
- Ne laisser aucune trace de son passage dans la nature et respecter les autres usagers
- Se comporter en Gentlewoman ou Gentleman Rider

Formule 1 ou VTT premier prix... qu'importe le 26" tant qu'on a l'ivresse !

4 – ÉLECTION DU VTT VINTAGE DE L'ANNÉE

Ce concours a pour objectif de mettre en lumière les plus beaux VTT vintage et de récompenser ceux qui sortent du lot. Pour concourir il faut **remplir une Fiche Technique et joindre les photos** pour que le Comité d'Expert de Génération Mountain Bike puisse valider le VTT. Ce VTT peut être celui roulé sur le parcours du Trophée ou un autre VTT spécialement préparé pour ce concours. **Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul vélo.**

Deux prix seront remis :

- le **Grand prix du jury** délivré par les experts de Génération Mountain Bike
- le **Prix spécial du public** avec un vote organisé sur place.

5 – RÉCOMPENSES

Seront récompensés :

- **Les 3 premières Femmes et les 3 premiers Hommes du classement combiné** constitueront les podiums du très officiel Trophée de VTT vintage.
- **Le vainqueur Femme et Homme** de la DH, du XC et du Trial, via un prix spécial.
- **La plus belle tenue vintage désigné par le comité d'expert.**
- **L'élection du VTT vintage de l'année «Grand prix du jury»** désigné par le comité d'expert de Génération Mountain Bike
- **L'élection du VTT vintage de l'année «Prix spécial du public»** désigné par les participants au trophée et par le public.



6 – SÉCURITÉ, RESPONSABILITÉS & ASSURANCES

6.1 - Sécurité

Les VTT Vintage doivent être en état de rouler et en toute sécurité.

Pour des raisons de sécurité et de fonctionnement, il est recommandé à titre préventif, avant la participation de faire vérifier par un professionnel le VTT utilisé pour participer au Trophée VTT Vintage.

Chaque participant est responsable du choix et du contrôle de son matériel et ne pourra se retourner contre l'organisation en cas de casse, de dommages ou de chute.

Une attention particulière doit être apportée aux cintres et tiges de selle «ultralight» qu'il est conseillé de remplacer pour rouler. Les extrémités du guidon doivent être bouchées (embouts ou poignées caoutchouc).

De manière générale, rouler sur du matériel ancien demande d'adapter son pilotage pour ne pas trop le solliciter ou se mettre en danger, y compris durant les épreuves.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.

Respect du code de la route et des priorités sur le réseau routier. Un espace de sécurité entre chaque groupe constitué doit permettre aux véhicules à moteur d'effectuer des manœuvres de dépassement et de rabattement en toute sécurité.

6.2 - Certificat médical

La présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT n'est pas obligatoire pour participer aux Trophées VTT Vintage. Toutefois, il est recommandé à titre préventif, de vérifier par un examen médical, son aptitude à la pratique du VTT et à exercer une activité physique d'endurance.

6.3 - Surveillance

Chaque participant est responsable de la surveillance de son matériel durant la durée de l'évènement et doit prévoir des systèmes de sécurité (antivol, alarme, tracker GPS...) pour éviter les vols.

6.4 - Assurance

Chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance accident et responsabilité civile adaptée. Tout accident engagera la responsabilité individuelle du participant concerné. En cas d'accident entre participants, les participants seront considérés comme des tiers entre eux.

Le matériel doit être aussi assuré, aussi bien le VTT destiné à courir que les machines exposées.

7 – INSCRIPTION

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera accordé quel que soit le motif d'annulation de la participation.

Pour des raisons d'organisation ou de météo, l'organisateur se réserve le droit de modifier l'ordre du programme sans que cela ne puisse remettre en cause la participation ou justifier une demande d'annulation de la participation.

Ce règlement, a été édité et remis à jour en avril 2026.

Vous pouvez demander la dernière version à : trophee@generationmountainbike.com



NOM :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

VTT	MARQUE :	☐ Utilisé sur les épreuves du Trophée
	MODÈLE :	☐ Concourir à l'élection du VTT vintage de l'année
	ANNÉE (Catalogue constructeur) :	☐ Les deux
CATÉGORIE Se référer au chapitre «VTT éligible» du règlement pour les détails des catégories et pour les exceptions (disques avant 2000, freins hydrauliques sur jante...)	CATÉGORIE 1 1977 - 1987 Vitesses non indexées frein Cantilever, U brake, Roller-Cam et Tambour CATÉGORIE 2 1988 - 1995 Vitesses indexées frein Cantilever, U brake, Roller-Cam - Tambour CATÉGORIE 3 1996 - 2000 Freins V-brake CATÉGORIE 4 2000 - 2006 Freins à disque HORS CATÉGORIE APRÈS 2006 Vélo qui ne correspond pas aux critères des autres catégories	
FOURCHE	D'ORIGINE : OUI NON	MARQUE : MODÈLE : ANNÉE :
ROUES	PNEUS : JANTES : MOYEUX :	DIMENSIONS : 20" 24" 26"
TRANSMISSION	MANETTES DE VITESSES : DÉRAILLEURS AR : PÉDALIER :	NOMBRE DE VITESSE : DÉRAILLEURS AV :
FREINS	LEVIER DE FREIN : ÉTRIER :	
PÉRIPHÉRIQUES	CINTRE & POTENCE : SELLE & TIGE DE SELLE : AUTRES :	

MODIFICATIONS, CUSTOMISATIONS, HISTOIRE DU VÉLO, ANECDOTE... :

Pour être éligible à participation, le VTT présenté sur cette fiche technique doit respecter tous les points de la version en cours du règlement du Trophée VTT Vintage. Cette fiche technique devra être accompagnée de deux photos (Côté droit et côté gauche du vélo). Cette fiche technique fait donc foi et le comité d'experts pourra exclure du classement (ou empêcher de prendre le départ) un VTT différent à celui présenté dans la fiche technique. Idem pour les modifications et changements fait pendant la randonnée ou les épreuves.

C'est sur la base de cette fiche technique que le comité d'experts de Génération Mountain Bike classera le vélo dans une des quatre catégories du Trophée VTT Vintage (pour tout détails, se référer au règlement) :
Les vélos «Hors catégorie» ne seront pas classés.

☐ En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance du règlement du Trophée VTT Vintage, ainsi que de la conformité des informations indiquées sur cette fiche technique.

Une fois complétée, envoyez cette fiche technique pour validation et enregistrement à : trophee@generationmountainbike.com